

VOTRE DÉPARTEMENT VOUS INFORME

CORONAVIRUS / COVID-19

Communiqué de Michel Pélieu Président du Département des Hautes-Pyrénées

Pour les personnes les plus vulnérables

En raison de l'épidémie en cours de Covid-19, nous avons revu notre organisation pour assurer la continuité de nos missions. Evidemment cette crise est totalement inédite, par sa nature et son ampleur, mais nous sommes une administration souple et agile, nous savons nous adapter aux périodes de crise. Nous l'avons déjà vécu au moment des crues de 2013, nous sommes capables de sortir des règles strictes pour garantir un service public de qualité.

Plan de continuité des services

Nous avons mis en place un plan de continuité des services qui fixe notre nouvelle organisation pour maintenir toutes nos missions, pas seulement les plus essentielles. Concrètement tous nos accueils physiques sont fermés. Mais toutes nos directions restent joignables par messagerie électronique et formulaires de contacts disponibles sur notre site internet hautespyrenees.fr

Cellules d'urgence pour les personnes les plus vulnérables

Pour les personnes les plus fragiles, à savoir, les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles et l'enfance, nous avons mis en place 3 cellules d'urgence avec standard téléphonique (05 62 56 74 28 pour les personnes âgées / 05 62 56 73 50 pour les personnes handicapées / 05 62 56 73 02 pour les urgences alimentaires des familles et la protection de l'enfance).

Une attention particulière pour les personnes âgées

Les personnes âgées qui sont les plus vulnérables au virus concentrent évidemment toute notre attention.

Pour celles hébergées en établissement, nous avons relayé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), aux maisons de retraite (EHPAD), les consignes de sécurité émises par le ministère de la santé.

Pour les personnes âgées à domicile, nous avons créé un dispositif d'attribution d'urgence de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), avec des procédures allégées, en priorité pour les personnes isolées et ne disposant pas de relai familial.

L'engagement des aides à domicile

Les professionnels des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) continuent à travailler, à intervenir auprès des personnes âgées dépendantes, comme des personnes handicapées à domicile. Nous leur avons également relayé les consignes de sécurité. Nous les accompagnons et les soutenons autant que nous pouvons. Je veux saluer leur

engagement et leur dévouement au même titre que le personnel soignant. Nous avons mis en place un service minimum dans les collèges pour accueillir la garde de leurs enfants. Bien-sûr, je regrette que ces personnels des SAAD n'aient pas été jugés prioritaires pour l'attribution des masques et j'espère que les choses vont évoluer avec l'approvisionnement des stocks.

Les solidarités amicales, familiales et de voisinage

La crise que nous traversons est d'une extrême gravité, il faut qu'elle soit l'occasion d'inventer une autre société. Une société plus bienveillante, plus attentive à l'autre. Chacun doit pouvoir faire attention à l'autre. D'abord en respectant les règles de confinement. Mais aussi, en faisant passer un message à son voisin isolé, par téléphone ou même à travers la porte. Je constate ces initiatives dans mon village, je suis sûr que cela se fait ailleurs. Il faut réactiver les solidarités familiales, amicales et de voisinage. N'oublions pas que si les personnes âgées et les personnes handicapées sont plus vulnérables, elles sont aussi plus sensibles aux difficultés du confinement.